

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 088 - Liant caséine

N° de l'article		Date d'émission:	04.10.17
Version	3 (04.10.17)	Page	1 / 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit **50 088 - Liant caséine**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence	Appel d'urgence Berlin
Téléphone	(24h - counseling en allemand et en anglais)
	+49 (0) 30-30686790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

sans marquage distinctif

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention

d'avertissement

Mentions de danger

sans marquage distinctif

Conseils de prudence

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Borax pulping of lactic casein

Numéro CAS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 088 - Liant caséine

N° de l'article		Date d'émission:	04.10.17
Version	3 (04.10.17)	Page	2 / 8

EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

disodium tetraborate, decahydrate: < 3,0 %
CAS: 1330-43-4
Repr. 1A; H360FD

Indications complémentaires

La substance est inscrite sur la liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 59 du règlement REACH. annexe 14 (disodium tetraborate, decahydrate)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 088 - Liant caséine

N° de l'article
Version 3 (04.10.17)

Date d'émission: 04.10.17
Page 3 / 8

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. voir rubrique 8

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets. Evacuation: voir rubrique 13

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

The product are stable against frostiness and can be frozen.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

1330-43-4 disodium tetraborate, decahydrate

D	WEL	0,500 mg/m ³	2 (I); AGS
---	-----	-------------------------	------------

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser une protection respiratoire adéquate Appareil avec filtre à particules (EN 143)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du revêtement: > 0,11 mm

Période de latence > 480 min

Ultranitril 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent le besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 088 - Liant caséine

N° de l'article		Date d'émission:	04.10.17
Version	3 (04.10.17)	Page	4 / 8

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide		
Couleur	beige- couleur d'ambre, trouble		
Odeur	caractéristique		
		min	max
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Point de fusion/point de congélation			
Point éclair/plage d'inflammabilité			
Inflammabilité			
Température d'ignition			
Température d'auto-inflammabilité			
Limites d'explosibilité			
Indice de réfraction			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
Danger d'explosion			
Tension de vapeur			
Densité	~		
	1,06 g/ml		
Valeur pH	8,0 -		
	9		
Viscosité dynamique de			
Viscosité dynamique à			
Viscosité cinématique de			
Viscosité cinématique à			

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 088 - Liant caséine

N° de l'article		Date d'émission:	04.10.17
Version	3 (04.10.17)	Page	5 / 8

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë**
Aucune donnée disponible
- En cas d'inhalation**
Aucune donnée disponible
- Ingestion**
Aucune donnée disponible
- Contact avec la peau**
Aucune donnée disponible
- Contact avec les yeux**
Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique**
- Classe de risque pour le milieu aquatique** n.w.g.
- Numéro de catalogue**
- Remarques générales**

12.2 Persistance et dégradabilité

- Indications diverses**
- Besoins en oxygène**

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Facteur de bioconcentration (FBC)**
- Coefficient de partage: n-octanol/eau**

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

- Remarques générales**

Effets toxiques sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

- Code de déchet** 080 112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111
- Recommandation**

Conditionnement

- Code de déchet**
- Recommandation**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 088 - Liant caséine

N° de l'article		Date d'émission:	04.10.17
Version	3 (04.10.17)	Page	6 / 8

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN
IMDG
IATA

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant - IMDG
Marine Polluant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID
Classe de danger
Étiquette de danger ADR
Quantités limitées
Conditionnement: Instructions
Conditionnement: Dispositions particulières
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé
Réservoirs mobiles: Instructions
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières
Codification réservoirs
Restriction concernant les tunnels
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport par voie fluviale

Étiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS
Dispositions particulières
Quantités limitées
Conditionnement: Instructions
Conditionnement: Dispositions particulières

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 088 - Liant caséine

N° de l'article		Date d'émission:	04.10.17
Version	3 (04.10.17)	Page	7 / 8

IBC: Instructions
IBC: Réglementations
Instructions réservoirs IMO
Instructions réservoirs UN
Instructions réservoirs Dispositions particulières
Stowage and segregation
Properties and observations
Remarques
EQ

Transport aérien

Hazard
Passenger
Passenger LQ
Cargo
ERG
Remarques
EQ
Special Provisioning

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique n.w.g.
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 088 - Liant caséine

N° de l'article		Date d'émission:	04.10.17
Version	3 (04.10.17)	Page	8 / 8

0 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.